

Comité de suivi déontologie

La direction de l'information existe-t-elle en Outre-mer ?

Le comité de suivi déontologie des journalistes a eu lieu le 4 novembre dernier. Cette instance se réunit au moins 2 fois par an et a notamment pour objet, selon l'accord du 28 mai 2013, d'effectuer un bilan de l'application des dispositions de l'accord, des collaborations extérieures, des reportages et/ou voyages subventionnés.

La direction doit remettre aux organisations syndicales, pour examen au cours de ce comité de suivi, les documents afférents. Or la direction manque à son obligation en ne donnant AUCUN document, ni avant, ni en séance.

L'information des Outre-mer semble ne pas être considérée de la même façon que l'information nationale. Nous avons déjà dénoncé, dans notre tract de mai 2015, le comportement scandaleux d'une direction qui apparaît comme particulièrement légère en ce qui concerne l'information des Outre-mer.

Nous nous interrogeons aujourd'hui sur la validité d'un comité de suivi déontologie qui montre une direction des Outre-mer incapable de tenir sa place. En effet, soit celle-ci est absente et apparaît juste avant la fin de séance parce que l'UCSA-CGT l'a exigé ; soit elle délègue un adjoint au directeur de l'information, sans information, aucune, sur le suivi en Outre-mer.

Si la direction de l'information des Outre-mer veut être respectée, encore faut-il qu'elle se donne les moyens de le mériter !

L'UCSA-CGT se donne pour sa part tous les moyens de faire respecter les journalistes des Outre-mer et de Malakoff, elle exige :

- qu'un comité de suivi extraordinaire Outre-mer ait lieu
- que les comités de suivi de déontologie des journalistes commencent désormais par le traitement des Outre-mer ;
- que la direction respecte l'accord du 28 mai 2013 (p.175) qu'elle a signé et qu'elle transmette aux organisations syndicales tous les documents prévus.

L'UCSA-CGT exige également une clarification de la position direction sur l'information en Outre-mer. Elle refusera toujours que celle-ci soit considérée différemment que l'information nationale.

L'UCSA-CGT dénonce l'attitude inconsistante de la direction des Outre-mer qui, plutôt que de prendre ses responsabilités, choisit de les esquiver.

L'UCSA-CGT assure les journalistes des Outre-mer et de Malakoff, de son appui.

Paris, le 10 novembre 15